

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/07/2024 - B2024/034976 - 2008 B 05980 - 509 364 758 - A.G.M.V.

EURL AGMV

133 RUE DE L AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU

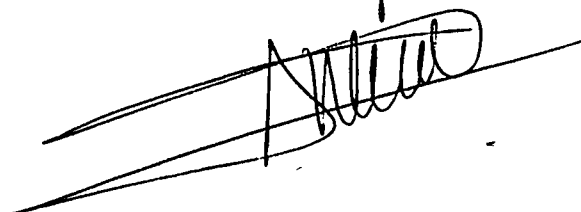
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 19/03/2024

*Certifié sincère et
conforme*

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'conforme'.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 19/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	31 487,13	27 236,88	4 250,25	0,55	7 728,47	0,97
Installations techniques, matériel & outillage industriels	28 951,28	24 287,46	4 663,82	0,60	8 636,44	1,08
Autres immobilisations corporelles	68 173,66	47 763,87	20 409,79	2,64	26 950,02	3,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	220,00		220,00	0,03	220,00	0,03
Créances rattachées à des participations	125 966,72		125 966,72	16,31	101 787,50	12,78
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 149,00		2 149,00	0,28	2 149,00	0,27
TOTAL (I)	256 947,79	99 288,21	157 659,58	20,41	147 471,43	18,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	87 512,33		87 512,33	11,33	20 093,52	2,52
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	163 972,87		163 972,87	21,23	429 048,59	53,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	77,80		77,80	0,01		
. Personnel						
. Organismes sociaux					273,23	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 177,00		10 177,00	1,32	8 038,00	1,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 589,39		13 589,39	1,76	8 705,88	1,09
. Autres	1 468,99		1 468,99	0,19		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	338 062,71		338 062,71	43,76	183 052,16	22,98
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	614 861,09		614 861,09	79,59	649 211,38	81,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	871 808,88	99 288,21	772 520,67	100,00	796 682,81	100,00

ACTUAL

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 810,00)	810,00	810,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	474 851,82	425 295,58
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	49 468,62	49 556,24
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	525 230,44	475 761,82
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	2 184,98	2 422,16
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 117,43	217 815,08
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	3 327,00	3 202,00
. Organismes sociaux	37 723,87	44 803,76
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 886,30	52 552,99
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 050,65	125,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	247 290,23	320 920,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	772 520,67	796 682,81

EURL AGMV

133 RUE DE L AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU

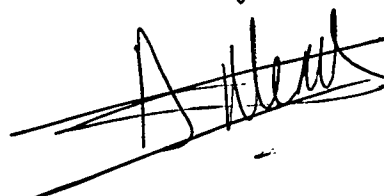
ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 27/06/2024

Certifié sincère et
conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Huet', written over a horizontal line.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/06/2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 772 520,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 468,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 256 948

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	126 551	4 022	2 021	128 612
Immobilisations financières	104 157	29 795	5 615	128 336
TOTAL	230 708	33 817	7 636	256 948

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 99 288

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	83 236	18 073	2 021	99 288
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	83 236	18 073	2 021	99 288

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencements contr sol autrui	31 487	27 237	4 250	8 ans
Matériels et outillages	28 951	24 287	4 664	de 4 à 5 ans
Installations agencements dive	4 022	276	3 746	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	33 751	25 794	7 957	de 1 à 5 ans
Matériel roulant de levage	26 000	17 882	8 118	5 ans
Matériel de bureau et informar	4 401	3 812	589	de 3 à 4 ans
TOTAL	128 612	99 288	29 324	

3.2 - Etat des créances = 317 402

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	128 116		128 116
Actif circulant & charges d'avance	189 286	189 286	
TOTAL	317 402	189 286	128 116

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 371**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	5 902
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 469
Disponibilités	
TOTAL	7 371

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Etat des dettes = 247 290**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 185	2 185		
Fournisseurs	187 117	187 117		
Dettes fiscales & sociales	57 988	57 988		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	247 290	247 290		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 7 183

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	7 183
Autres dettes	
TOTAL	7 183

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 371

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	5 902
Interets courus sci ls antunes(26780000000)	5 902
Autres créances :	1 469
Etat produits a recevoir(448700)	1 469
TOTAL	7 371

8.2 - Charges à payer = 7 183

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	7 183
Autres charges personnels(428600)	3 173
Organismes soc. charges a payer(438600)	1 959
Etat autres charges a payer(448600)	2 051
TOTAL	7 183

SARL AGMV
E.U.R.L. au capital de 810 Euros
Siège social : 133 RUE DE L'AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU
R.C.S : LYON 509364758

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 24/06/2024

au siège social,
Le 24/06/2024,
à 18H00

Monsieur GABRIEL ANTUNES, détenant 43 parts sociales,
Monsieur LUDOVIC ANTUNES, détenant 19 parts sociales,
Monsieur JONATHAN ANTUNES, détenant 19 parts sociales,

Associés de la SARL AGMV, société à responsabilité limitée au capital de 810 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L.223-19 du Code du Commerce

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 49 468,62 Euros.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 49 468,62 Euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de 49 468,62 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 49 468,62 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
- Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

Les associés approuvent les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

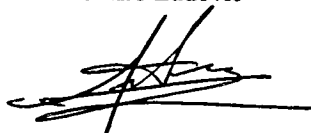
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés

M. ANTUNES Gabriel



M. ANTUNES Ludovic



M. ANTUNES Jonathan

